

1. Budget du compte de résultats

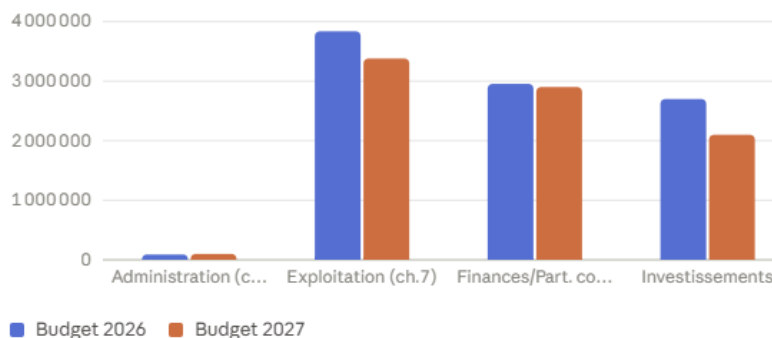
- **Total des charges/revenus : CHF 3'479'114.00**

Récapitulatif compte de résultats	Budget 2027		Budget 2026		Comptes 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration	99 000,00	-	89 000,00	-	68 561,70	-
Exploitation	3 380 114,00	477 568,00	3 829 205,00	531 568,30	3 268 742,54	549 255,52
Finances - participation des communes	-	2 901 546,00	-	2 946 636,70	-	2 588 048,72
Total	3 479 114,00	3 379 114,00	3 918 205,00	3 478 205,00	3 337 304,24	3 137 304,24
Excédent des revenus/charges du compte de résultats		100 000,00		440 000,00		200 000,00
Total du compte de résultats	3 479 114,00	3 479 114,00	3 918 205,00	3 918 205,00	3 337 304,24	3 337 304,24

- **Charges du compte de résultats :**
 - Administration : CHF 99'000.00
 - Exploitation : CHF 3'380'114.00
- **Revenus du compte de résultats :**
 - Revenus d'exploitation : CHF 477'568.00
 - Participation des communes : CHF 2'901'546.00
- **Résultat :**

Ce budget a été élaboré de manière prudente et prévoit un **excédent des charges de CHF 100'000.00**. Celui-ci sera prélevé au capital non affecté de l'Association.

A l'instar des années précédentes, l'objectif de ce déficit est de maintenir une contribution communale lissée dans le temps. Ceci permettra, cas échéant, de réduire le capital non affecté de l'Association, étant donné que la VOG détient suffisamment de liquidités.



Le budget 2027 est globalement en baisse en comparaison du budget 2026.

Le chapitre administration présente une hausse des charges de CHF 10'000.00 (+11%) tirées par le mandat de prestations pour le secrétariat et l'administration des finances pour lequel un coût supplémentaire de CHF 20'000.00 doit être prévu, étant donné qu'une nouvelle solution devra être trouvée pour 2027. Cette hausse des charges est partiellement compensée par une réduction du traitement du comité de CHF 10'000.00.

Le budget d'exploitation présente quant à lui une baisse des charges de CHF 449'091.00 (-12%) mais également des revenus en baisse de CHF 54'000.00 (-10,2%). Toutefois, la réévaluation ponctuelle de CHF 350'000.00 en 2026 concernant les travaux de remise en état du collecteur Oron-le-Châtel - Oron, pour cession à la Commune d'Oron, fausse la comparaison d'une année sur l'autre.

- **Contribution des communes : CHF 2'901'546.00**

	Budget 2027 Revenus	Budget 2026 Revenus	Comptes 2025 Revenus	Ecart B2026 Revenus	Ecart C2025 Revenus
9 Finances	2 901 546,00	2 946 636,70	2 588 048,72	-45 090,70	313 497,28
Participation des communes aux charges	2 901 546,00	2 946 636,70	2 588 048,72	-45 090,70	313 497,28
9990.4612.10 Participation des communes aux charges d'administration	84 000,00	89 000,00	68 561,70	-5 000,00	15 438,30
9990.4612.11 Participation des communes aux charges d'exploitation	1 640 500,00	1 635 600,00	1 393 933,26	4 900,00	246 566,74
9990.4612.12 Participation des communes aux amortissements planifiés	902 046,00	902 036,70	854 186,96	9,30	47 859,04
9990.4612.15 Participation des communes aux intérêts et frais financiers	275 000,00	320 000,00	271 366,80	-45 000,00	3 633,20

En comparaison avec le budget 2026, la participation des communes est inférieure pour un montant de CHF 45'090.70, soit -1,5%. L'écart s'explique principalement par une réduction de CHF 45'000.00 de l'estimation des intérêts financiers concernant les investissements en cours.

En comparaison avec les comptes 2025, la contribution communale présente une hausse réelle de CHF 113'497.00. Pour rappel, CHF 200'000.00 correspondent à la ristourne d'une partie de l'excédent des revenus de l'exercice 2024, versée aux communes sous forme de réduction de la facture 2025.

1.1. Explication des principaux écarts :

- **0220.3130.00 – Mandat de prestations administratives**

Budget 2027 Charges	Budget 2026 Charges	Comptes 2025 Charges	Ecart B2026 Différence	Ecart C2025 Différence
60 000,00	40 000,00	42 600,00	20 000,00	17 400,00

Le mandat de prestations actuel a été dénoncé et par conséquent une nouvelle solution devra être trouvée pour l'année 2027, soit sous forme de mandat, soit par un engagement de personnel. Des discussions sont en cours afin de créer des synergies avec d'autres associations de communes. Un montant supplémentaire de CHF 20'000.00 a été prévu afin de répondre à ce besoin.

- **7206.3101.11 – Traitement micropolluants (charbon actif)**

Budget 2027 Charges	Budget 2026 Charges	Comptes 2025 Charges	Ecart B2026 Différence	Ecart C2025 Différence
60 000,00	80 000,00	59 130,00	- 20 000,00	870,00

L'expérience de ces dernières années confirme que deux chargements de charbon actif par année sont suffisants. Le budget peut être de ce fait réduit de CHF 20'000.00.

- **7206.3110.00 – Acquisition de meubles et appareils de bureau**

Budget 2027 Charges	Budget 2026 Charges	Comptes 2025 Charges	Ecart B2026 Différence	Ecart C2025 Différence
2 000,00	10 000,00	942,55	- 8 000,00	1 057,45

Les meubles pour les nouveaux bureaux ayant été acquis, il n'y a plus de besoin particulier. Le budget a été réduit à CHF 2'000.00.

- **7206.3113.00 – Acquisition de matériel informatique**

Budget 2027 Charges	Budget 2026 Charges	Comptes 2025 Charges	Ecart B2026 Différence	Ecart C2025 Différence
10 000,00	20 000,00	4 566,74	- 10 000,00	5 433,26

Montant mis en réserve pour les besoins de remplacement du matériel informatique.

- **7206.3132.31 – Honoraires « Clé de répartition »**

Budget 2027 Charges	Budget 2026 Charges	Comptes 2025 Charges	Ecart B2026 Différence	Ecart C2025 Différence
-	4 000,00	-	- 4 000,00	-

Une nouvelle clé de répartition des charges a été calculée pour les années 2027-2029, conformément aux statuts de l'Association. Par conséquent, il n'est plus nécessaire de prévoir un budget pour les deux prochains exercices.

- **7206.3132.40 – Prestations spéciales monitoring**

Budget 2027 Charges	Budget 2026 Charges	Comptes 2025 Charges	Ecart B2026 Différence	Ecart C2025 Différence
10 000,00		115 000,00	10 000,00	- 105 000,00

Montant mis en réserve pour des travaux nécessaires relevés dans le rapport de monitoring.

- **7206.3151.00 – Entretien des machines, installations et automatisation**

Budget 2027 Charges	Budget 2026 Charges	Comptes 2025 Charges	Ecart B2026 Différence	Ecart C2025 Différence
125 000,00	115 000,00	97 803,45	10 000,00	27 196,55

Hausse en prévision de travaux supplémentaires d'entretien à faire en 2027 concernant la révision des installations.

- **7206.3151.02 – Entretien des installations, contrats de maintenance annuels**

Budget 2027 Charges	Budget 2026 Charges	Comptes 2025 Charges	Ecart B2026 Différence	Ecart C2025 Différence
29 000,00	25 000,00	-	4 000,00	29 000,00

Ce budget est voué aux frais de maintenance annuelle des installations couverts par des contrats fixes. Ajout d'un contrat de maintenance des installations de photovoltaïque.

- **7206.3161.01 – Location et frais d'utilisation des immobilisations**

Budget 2027 Charges	Budget 2026 Charges	Comptes 2025 Charges	Ecart B2026 Différence	Ecart C2025 Différence
5 000,00	-	-	5 000,00	5 000,00

Les STAP ne disposent pas de groupe de secours, raison pour laquelle ce montant est mis en réserve pour un éventuel besoin de location.

1.2. Amortissements du patrimoine administratif

- 7206.3300.30 – Amortissements planifiés – ouvrages génie civil

Budget 2027 Charges	Budget 2026 Charges	Comptes 2025 Charges	Ecart B2026 Différence	Ecart C2025 Différence
99 765,00	63 765,00	63 764,00	36 000,00	36 001,00

Début de l'amortissement comptable en 2027 de la nouvelle STAP de St-Martin.
Amortissement linéaire de 2% par année, soit CHF 36'000.00.

- 7206.3300.43 – Amortissements planifiés – bâtiment extension STEP

Budget 2027 Charges	Budget 2026 Charges	Comptes 2025 Charges	Ecart B2026 Différence	Ecart C2025 Différence
956 651,00	993 000,00	956 651,00	-36 349,00	0,00

Adaptation de l'amortissement des installations de la STEP de 3% de la valeur de l'actif, conformément au coût final de construction.

- Total des amortissements du patrimoine administratif à la charge des communes pour l'année 2027 :**

Compte de résultat		Budget 2027 Charges	Budget 2026 Charges	Comptes 2025 Charges
Amortissements du patrimoine administratif (PA)		1 136 014,00	1 136 005,00	1 088 155,00
7206.3300.30	Amortissements planifiés - canalisations et STAP	99 765,00	63 765,00	63 764,00
7206.3300.41	Amortissement planifiés, STEP bâtiments - études	18 000,00	18 000,00	18 000,00
7206.3300.42	Amortissements planifiés - bâtiment STEP - désydratation	49 740,00	49 740,00	49 740,00
7206.3300.43	Amortissement planifiés - bâtiment extension STEP	956 651,00	993 000,00	956 651,00
7206.3300.60	Amortissement planifiés - installations et véhicules	11 858,00	11 500,00	-

Le total des amortissements comptables pour l'année 2027 s'élève à CHF 1'136'014.00.

Après déduction faite des amortissements des subventions et des prélèvements à la réserve de réévaluation, le **montant qui sera facturé aux communes s'élève à CHF 902'046.70.**
Montant quasiment identique à celui facturé en 2026.

1.3. Réévaluation des immobilisations corporelles du patrimoine financier

- 7206.3441.90 – Réévaluation des autres immobilisation corporelles PF

Budget 2027 Charges	Budget 2026 Charges	Comptes 2025 Charges	Ecart B2026 Différence	Ecart C2025 Différence
-	350 000,00	-	-350 000,00	0,00

A la suite de la construction du collecteur Compeline, il avait été convenu de céder le collecteur Oron-le-Châtel à la Commune d'Oron. Ce collecteur était totalement amorti dans les comptes de la VOG. Néanmoins, des travaux de réhabilitation par chemisage, gainage et pose de manchettes ont été nécessaires et ont été réalisés durant l'année 2026. S'agissant d'un patrimoine financier, une dévaluation de l'actif sera nécessaire après cette cession, qui en principe devrait encore intervenir en 2026.

1.4. Intérêts passifs des engagements financiers

- 7206.3401.00 - Intérêts des engagements financiers

Budget 2027 Charges	Budget 2026 Charges	Comptes 2025 Charges	Ecart B2026 Différence	Ecart C2025 Différence
275 000,00	320 000,00	271 366,80	- 45 000,00	3 633,20

Montant correspondant aux intérêts des emprunts en cours. Le montant du budget 2026 prévoyait une nouvelle ligne de crédit pour le projet Biorde. Le permis de construire de ce dernier étant encore en phase de demande d'autorisation, il est de ce fait peu probable que des liquidités supplémentaires soient nécessaires.

1.5. Revenus de l'exploitation

- 7206.4250.00 – Vente d'électricité et de biogaz

Budget 2027 Revenus	Budget 2026 Revenus	Comptes 2025 Revenus	Ecart B2026 Différence	Ecart C2025 Différence
225 000,00	280 000,00	271 366,80	-55 000,00	-46 937,35

Correction due à un ajustement technique de l'installation.

2. Budget du compte des investissements

		Budget 2027		Budget 2026		Comptes 2025	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
7	Investissements	2 100 000,00	-	2 700 000,00	-	1 714 105,56	75 744,95
	Excédent dépenses d'investissement		2 100 000,00		2 700 000,00		1 638 360,61
	Dépenses d'investissements	2 100 000,00	-	2 700 000,00	-	1 714 105,56	
7206.5032.01	Extension STEP VOG 2035	-		-		512 918,33	
7206.5032.04	STAP ST-Martin	100 000,00		200 000,00		937 768,54	
7206.5032.05	STAP Palézieux - étude + construction	500 000,00		500 000,00		31 716,00	
7206.5060.00	Remplacement centrifugeuse et autom. Préparante : CHF 150'000.00	-		-		142 126,93	
7206.5060.01	Véhicule d'exploitation - coût projeté : CHF 50'000.00	-		-		47 511,55	
7206.5120.00	Aménagement cours d'eau - Revitalisation de la Biorde	1 500 000,00		2 000 000,00		42 064,21	
	Recettes d'investissements	-		-			75 744,95
7206.6340.00	Subvention ECAB	-		-			75 744,95

2.1. Dépenses d'investissement

- Report de crédit fin des travaux pour la STAP de St-Martin : CHF 100'000
- Début de la construction de la STAP de Palézieux : CHF 500'000 (crédit voté en 2026)
- Début des travaux de revitalisation de la Biorde : CHF 1'500'000 (crédit voté en 2023)

3. Plan financier à 5 ans

Evolution de la contribution communale 2027-2031 :

Le plan financier à 5 ans a été actualisé. Il est mis en annexe à ce rapport.

Investissements à prévoir pour 2028-2031 :

- **2028 :**
 - Collecteur traversée du Jordil - coût projeté : CHF 500'000.00
 - STAP Semsales - étude + réfection - coût projeté CHF 2'280'000.00
 - STAP Chapelle - étude d'adaptation + tableau électrique - coût projeté : CHF 250'000.00
 - STAP Grattavache - adaptation : CHF 100'000.00
- **2029 :**
 - Redimensionnement collecteur Grand Clos-STEP - coût projeté : CHF 3'000'000.00
- **2030 :**
 - Voiture : CHF 30'000.00

Compte tenu des projets d'investissements précités, la participation communale aux charges de la VOG passerait de **CHF 2'901'546 en 2027 à 3'434'963 en 2031**, soit une **augmentation projetée de CHF 533'417.00** (+18%). Cette évolution s'explique principalement par la hausse des charges financières liée à la réalisation de ces investissements.

Le Comité de direction informe les délégué·e·s des communes avoir adopté les budgets du compte de résultat et des investissements 2027 lors de sa séance du 17 septembre 2026. Il a également validé l'actualisation des clés de répartition des charges d'exploitation et des charges financières relatives à la période 2027-2029. Il recommande aux communes de les accepter tels que proposés.

Le comité a également validé le plan financier 2027-2031.

Oron-la-Ville, le 1er octobre 2026

**Pour le Comité de direction de l'Association
intercommunale pour l'épuration des eaux usées de
la Haute-Broye VOG**



Christian Rouiller
Président



Laura Casalderrey
Secrétaire

Annexes :

1. Budgets 2027
2. Rapport élaboration des clés de répartition 2027-2029
3. Tableau de répartition de la contribution communale 2027
4. Plan financier 2027-2031